



Rapport annuel 2004



Retraites Populaires *Vie*
mutuelle d'assurances

Les Retraites Populaires
Services aux Institutionnels

Sommaire

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels

Les Retraites Populaires en un coup d'œil.....	4
Utilisation de la plateforme de services par types de mandats.....	5
La prévoyance : un marché en mutation Daniel Schmutz, Président.....	6
Un œil sur le passé et l'autre sur l'avenir Claude Richard, Directeur général.....	7
Chiffres clés.....	8
L'engagement culturel des Retraites Populaires Claude Richard, Directeur général.....	9
« Accrochage [Vaud 2005] » Une visite par des mots et des images Ralf Beil, Conservateur.....	10

Retraites Populaires Vie, mutuelle d'assurances

RPVie, des engagements pour tous les Vaudois.....	14
Croissance de RPVie.....	15
Une année 2004 riche en événements.....	16
Augmentation constante du patrimoine.....	17
Éléments de mise en perspective.....	18
Amélioration permanente des prestations.....	21
Norme comptable Swiss GAAP RPC 26.....	22
Produits et charges.....	23
Répartition des placements.....	24
Les comptes annuels.....	25
Organe de contrôle.....	29
Nos solutions d'assurance-vie favorisent la qualité de vie.....	30

Services aux

Les Retraites Populaires

Services aux Institutionnels

Institutionnels

Les Retraites Populaires en un coup d'œil

Notre mission: offrir une plateforme de gestion personnalisée et performante pour tous les services liés à l'assurance-vie et la prévoyance professionnelle

Les Retraites Populaires (Les RP), institution de droit public ayant la personnalité morale, pratiquent toutes les formes de l'assurance sur la vie et combinaisons d'assurances de personnes sous le label RP Vie.

L'activité des Retraites Populaires est régie par la Loi du 26 septembre 1989 sur Les Retraites Populaires ainsi que par le Règlement du 5 janvier 1990 d'organisation des Retraites Populaires édicté par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud.

L'activité des Retraites Populaires comprend l'application de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les Retraites Populaires sont enregistrées dans le registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance du Canton de Vaud.

Les Retraites Populaires sont à même d'assurer la gestion de caisses de pensions ou de compagnies d'assurances.

Gestion paritaire

Pour satisfaire à la gestion paritaire instituée par l'article 51 de la LPP, il est créé, pour chaque preneur d'assurance d'un contrat de prévoyance professionnelle, un comité de prévoyance dans lequel salariés et employeur ont le droit de désigner le même nombre de représentants.

Réassurance (RP Vie)

Les Retraites Populaires ont conclu différents traités de réassurance couvrant totalement ou partiellement les conséquences économiques de l'invalidité, du décès et de la longévité.

Expert agréé

Le mandat d'expert agréé en matière de prévoyance professionnelle est exercé par Meinrad Pittet, docteur en sciences actuarielles, expert en prévoyance professionnelle, Genève.

Pour chaque exercice, l'expert présente un rapport qui porte essentiellement sur l'application des tarifs et conditions d'assurances, sur les bases techniques ainsi que sur le calcul, l'intégralité et la couverture des réserves mathématiques.

Organe de révision

Le Conseil d'Etat a désigné KPMG Fides Peat, Lausanne, pour contrôler la tenue de la comptabilité et les comptes annuels.

Utilisation de la plateforme de services par types de mandats

Organisation	Mandats de gestion institutionnelle				
	RPVie	FV	CPEV	CIP	OCC
Audit interne	●	●	●	●	
Communication institutionnelle	●	●	●	●	●
Actuariat	●	●	●	●	—
Gestion administrative	●	●	●	●	—
Vente et conseil commercial	●	●	—	—	—
Ressources humaines	●	●	●	●	●
Solutions informatiques	●	●	●	●	—
Marketing et communication	●	●	●	●	—
Recherche et développement	●	●	●	●	—
Organisation	●	●	●	●	●
Production et logistique	●	●	●	●	●
Direction du patrimoine immobilier	●	—	●	●	—
Administration et valorisation du portefeuille immobilier	●	—	●	●	—
Titres	●	●	●	●	—
Investissements non traditionnels	●	—	●	●	—
Prêts	●	—	●	●	—
Trésorerie	●	●	●	●	—
Comptabilité et contrôle de gestion	●	●	●	●	●
Secrétariat général	●	●	●	●	—
Juridique et contentieux	●	●	●	●	●

Le Conseil d'administration 2004

Président

M. Daniel Schmutz, Conseiller d'Etat honoraire

Administrateurs

M. Albert Chapalay, Vice-Président, Commerçant

M. Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat
(jusqu'au 30.11.04)

M. Pierre-Yves Maillard, Conseiller d'Etat
(dès le 1.12.04)

M. Georges-Henri Meylan, Ingénieur

M. Jean-Rodolphe Willi, Juriste

Mme Isabelle Moret, Avocate

M. Jean-Robert Yersin, Maître au Gymnase

Secrétaire

M. Olivier Berthoud, Directeur adjoint

La Direction 2004

Direction générale

Claude Richard

Actuariat et gestion

Alain Pahud

Division commerciale

Félix Keller

Contrôle

Roger Bornand

Développement et support

Philippe Doffey

Finances

Damien Bianchin

Immobilier

José Carlos Molina

La prévoyance : un marché en mutation

Le monde de l'assurance en général et celui de la prévoyance en particulier sont en pleine mutation, en raison des importantes difficultés financières survenues en 2001 et en 2002. De ce fait, les acteurs de ce marché ont actualisé leur stratégie et pris les mesures qui leur ont paru les plus adéquates.

Ces grandes manœuvres auront certainement des retombées sur les marchés romand et vaudois. Des opportunités peuvent ainsi s'offrir à Retraites Populaires Vie (RPVie), dans un avenir plus ou moins proche.

Il est intéressant à ce stade de constater que la vocation première de R PVie – permettre à chaque Vaudois de se constituer une retraite – se trouve confortée. Désormais, en effet, les petites PME locales ont plus de peine à se couvrir en prévoyance professionnelle auprès des compagnies d'assurances privées, car ces dernières ont renoncé à cette activité ou considèrent que cette clientèle modeste est économiquement inintéressante.

Nous sommes convaincus que le statut quasi unique de pure mutuelle de R PVie est l'une des clés de son succès. La nécessité de rémunérer les actionnaires fait que la marge bénéficiaire à dégager devient trop élevée par rapport aux potentialités actuelles du marché de la prévoyance professionnelle. Pour R PVie, cette pression n'existe pas. En tant que mutuelle, elle laisse la totalité des excédents en mains des assurés et des pensionnés.

Son statut d'entreprise publique ou para-publique garantit qu'elle est contrôlée par les pouvoirs publics.

Les Retraites Populaires doivent se battre sur le marché extrêmement concurrentiel de l'assurance-vie et de la prévoyance professionnelle; elles doivent dès lors exercer une vigilance de tous les instants, assurer une qualité irréprochable des services à la clientèle, respecter des règles éthiques claires et afficher un comportement responsable.

Notre politique de qualité passe par des procédures certifiées ISO, par le respect des règles de déontologie de la profession et par des contrôles financiers stricts – notamment en matière de blanchiment d'argent.

Le respect des règles de loyauté introduites par la 1^{re} révision de la LPP est ainsi déjà garanti au sein de notre Institution.

Daniel Schmutz
Président

Un œil sur le passé et l'autre sur l'avenir

Le regard que nous pouvons porter sur nos deux domaines d'activité, la gestion de mandats et l'assurance-vie, est des plus rassurants

La gestion de mandats

L'activité de gestion de mandats se poursuit dans une relative sérénité, au bénéfice d'une organisation réorientée sur les métiers qui offrent de meilleures synergies.

Afin de répondre efficacement à l'évolution des besoins de leurs clients, assurés, pensionnés et mandants et pour assumer aussi les changements législatifs de plus en plus fréquents, Les RP poursuivent sans relâche leurs efforts pour adapter leur plateforme de gestion.

C'est ainsi que la nouvelle application informatique concernant les affaires relatives au 3^e pilier, développée par nos spécialistes internes et ceux de la société ELCA est pleinement opérationnelle. Elle offre un outil modulable et performant à nos gestionnaires en intégrant tous les produits existants; elle facilite de surcroît le développement de nouveaux produits. Une démarche analogue est en cours pour le développement d'une nouvelle application destinée aux affaires propres au 2^e pilier, dans le but d'offrir les meilleurs outils et synergies à l'ensemble de nos mandats dans ce domaine, soit Retraites Populaires Vie, la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud et la Caisse intercommunale de pensions.

L'exercice écoulé est également marqué au sceau de la nouvelle norme comptable Swiss GAAP RPC 26, obligatoire pour les comptes 2005 des institutions de prévoyance professionnelle. Témoignant de leur professionnalisme, Les RP ont œuvré activement pour introduire cette nouvelle norme au plus vite et déjà dans les comptes 2004 des mandats gérés.

Une nouveauté d'importance est à relever dans le domaine financier. Les RP offrent désormais à leurs clients institutionnels un fonds de placement spécifique. Ce véhicule de placement collectif est subdivisé en quatre segments: actions suisses, actions étrangères, obligations suisses, obligations étrangères. Ce fonds permet ainsi de rationaliser la gestion des placements et de réduire les charges liées au droit de timbre en particulier. Ce produit témoigne de

notre volonté d'innovation et de développement dans l'activité de la gestion d'institutions de prévoyance privées ou publiques.

Assurance-vie

Notre label RP Vie a connu un encaissement record de 456,4 millions de francs, en progression de 36 % par rapport à 2003. Nous y voyons la preuve du bon positionnement de cette mutuelle sur le marché vaudois. De bons produits, associés à une vraie proximité, en font un allié sûr pour la prévoyance des Vaudois. La jeune compagnie privée Forces Vives poursuit son développement, hors Canton de Vaud.

Les résultats 2004

2004 est une année plutôt morose au niveau général du marché. Mais une année relativement bonne pour Les Retraites Populaires, puisque nous sommes parvenus à nous hisser au-dessus des indices de comparaison.

Il faut cependant souligner que ces résultats ne nous permettent pas encore de reconstituer sérieusement les réserves de fluctuation de valeurs qui doivent permettre de supporter d'éventuelles nouvelles crises financières. Les taux historiquement bas des obligations, des prêts hypothécaires et des prêts aux corporations publiques (qui constituent environ 40% de nos placements) ont pesé lourd dans la balance. En revanche, les performances en actions suisses et en placements immobiliers ont été bien meilleures et largement au-dessus des indices de référence.

Le degré de couverture de nos institutions s'est amélioré d'un demi-point environ. Une amélioration modeste, certes, qui atteste cependant de la bonne santé des institutions gérées par Les Retraites Populaires.

Claude Richard
Directeur général

Chiffres clés

Les Retraites Populaires, Services aux Institutionnels
Fonds en gestion : CHF 11,619 milliards

Activité assureur-vie Vaud

Retraites Populaires Vie (RPVie), mutuelle d'assurances
Encaissement de primes: CHF 456,4 millions
Total du bilan: CHF 3,262 milliards

Mandats de gestion

Mandats publics

- Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Total du bilan: CHF 6,318 milliards
- Caisse intercommunale de pensions (CIP)
Total du bilan: CHF 1,776 milliard
- Organe cantonal de contrôle de
l'assurance maladie et accidents (OCC)
Subsidiés: 154 259 personnes

Mandat privé

- Forces Vives, compagnie d'assurances sur la vie
Encaissement de primes: CHF 32,8 millions

Performance brute des placements

Retraites Populaires Vie (RPVie)

- 2004: 5,11 %
- 2003: 9,38 %

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)

- 2004: 4,97 %
- 2003: 9,23 %

Caisse intercommunale de pensions (CIP)

- 2004: 5,14 %
- 2003: 10,36 %

Ces performances sont calculées et attestées par un consultant externe. Une fiduciaire contrôle la méthode de calcul.

L'engagement culturel des Retraites Populaires

Les Retraites Populaires ont bientôt cent ans. C'est en privilégiant une vision à long terme dans ses choix stratégiques que l'entreprise a pu progressivement inscrire son développement dans la durée.

La prise en charge du mandat de gestion d'une caisse de pension ou d'une compagnie d'assurance sur la vie est un engagement lourd de responsabilités envers ses clients. Dans leurs engagements sociaux, associatifs ou culturels, Les RP privilégient ces notions de durée, de responsabilité sociale, de développement durable et d'orientation vers l'avenir.

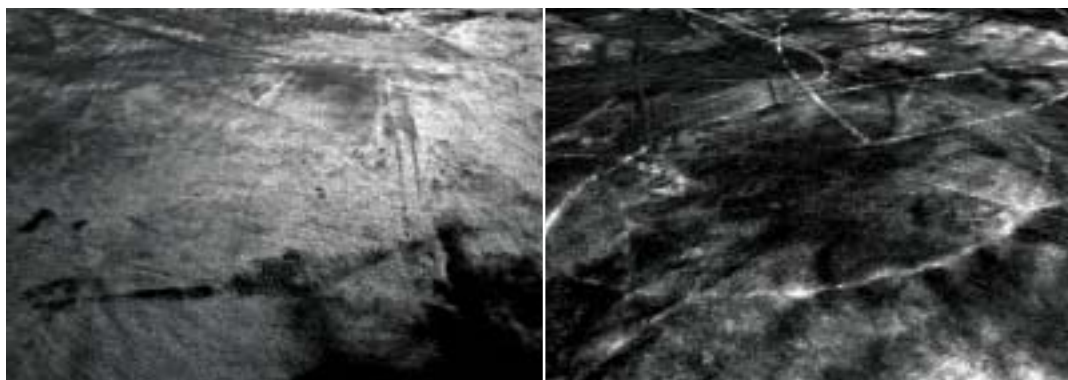
L'appui du Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne dans le cadre de l'exposition consacrée aux artistes contemporains vaudois est plus récent, certes, mais devrait connaître, si les conditions s'y prêtent, une longue vie également. L'exposition « Accrochage [Vaud] » représente en effet une « radiographie » de la création contemporaine vaudoise annuelle.

Voilà un des points forts parmi les engagements des Retraites Populaires qui illustre leurs valeurs et le profond attachement qui les lie au Canton de Vaud.

Claude Richard
Directeur général

Accrochage [Vaud 2005] L'exposition du lauréat du prix du Jury 2004

Une salle au Musée cantonal des Beaux-Arts de Lausanne présentait l'exposition TRAX de Bernard Voïta, lauréat du Prix du Jury 2004. Bernard Voïta, né en 1960 à Cully, a développé en tant qu'artiste majeur de la perception un art très particulier, jusqu'à ce jour surtout dans le domaine de la photographie. Avec TRAX, il s'est engagé sur un terrain nouveau et a proposé une projection d'images qui nous amenait vers des paysages tout à la fois les plus lointains et les plus proches: un Terra X troublant était à découvrir – surgi d'un mètre carré et demi de tapis en velours.



Accrochage [Vaud 2005] Une visite par des mots et des images

« Accrochage [Vaud 2005] », témoignage de la vitalité de la scène artistique du canton, a rassemblé plusieurs générations d'artistes, nés entre 1925 et 1984, et des médias variés allant de la peinture à l'installation vidéo, de l'intervention dans l'espace à la recherche sur l'image et au regard qu'on lui porte.

Afin de donner une forme à cette diversité artistique, j'ai tenté, en tant que commissaire de l'exposition, de rendre à chaque salle une ambiance particulière. Après une « antichambre agaçante » (salle 1) éveillant les sens et l'esprit, les visiteurs découvraient un espace plus calme présentant la peinture et la couleur dans tous ses états. La visite se poursuivait par « le salon noir » (salle 3), puis par une salle plus douce mettant en scène la présence et l'absence du corps ainsi que le passage du temps.

Le Prix du Jury 2005 a été attribué à Yves Mettler né en 1976 et originaire de Morges. Présenté dans la grande salle vitrée (salle 5), le travail principal de ce jeune artiste prometteur nous invitait à entrer dans une « Zone résidentielle » montrant le regard de l'artiste sur les structures et de l'art et de la vie contemporaine. Yves Mettler bénéficiera d'une exposition et d'une publication d'artiste dans le cadre de l'exposition « Accrochage [Vaud 2006] ».

Ralf Beil
Conservateur



Salle 1 - L'antichambre agaçante

Accrochage [Vaud 2005], vue des salles

Photo: Jean-Claude Ducret, Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne

De gauche à droite: Florian Javet (*1972), *Forteresse*, 2005; Nicolas Pages (*1970), *Wall no 1 + 2*, 2004; Florian Javet, *Mirage*, 2004 (au sol)

Salle 3 - Le salon noir

Accrochage [Vaud 2005], vue des salles

Photo: Jean-Claude Ducret, Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne

De gauche à droite: Sébastien Mettraux (*1984), *Local*, 2004, *Sans titre*, 2004, *Sans titre*, 2004



Salle 5 - Passage résidentiel

Accrochage [Vaud 2005], vue des salles

Photo: Jean-Claude Ducret, Musée cantonal des Beaux-Arts, Lausanne

De gauche à droite: Yves Mettler - Prix du Jury 2005 (*1975) *Zone résidentielle*, 2004;

Geneviève Favre (*1978), *Lune*, 2004; Yves Mettler, *Tower Façades & Punctures*, 2004

Mutuelle

Retraites Populaires Vie

Mutuelle d'assurances

d'assurances

RPVie, des engagements pour tous les Vaudois

Durant l'année 2004, Retraites Populaires Vie a mis en place les bases de sa nouvelle stratégie de sponsoring, destinée à soutenir ses efforts stratégiques de communication.

De nos jours, la notoriété d'une entreprise se développe et s'entretient avant tout en l'associant à des manifestations sportives. Et pour cause : le milieu du sport s'est très bien accommodé de la présence visuelle des sponsors et offre une résonance médiatique sans pareil. En 2004, R PVie a donc poursuivi son engagement auprès du Lausanne Hockey Club et signé un contrat de sponsor principal avec la 1^{re} équipe du Yverdon Sport, deux clubs très populaires dans notre canton.

En 2004, R PVie a également finalisé plusieurs partenariats dans le domaine des loisirs et de la culture, associant son image à des manifestations uniques en leur genre, et au sein desquelles elle a pu bénéficier d'une forte exclusivité (slowUp de la Vallée de Joux, Festival du Jeu de la Tour-de-Peilz, Nuit des musées lausannois).



Croissance de RP Vie

Depuis 1985, la croissance de RP Vie a été deux fois plus importante que celle de l'ensemble du marché suisse de l'assurance-vie

Depuis 1985, date de l'introduction de la prévoyance professionnelle, l'encaissement de primes de RP Vie a été multiplié par 7,7 pour atteindre CHF 392,8 millions en 2004 hors éléments extraordinaires. Pendant cette même période, le marché suisse de l'assurance-vie a été multiplié par 3,3.

Ce succès s'explique principalement par trois facteurs :

- une vraie proximité géographique avec ses clients. RP Vie, dont le rayon d'activité se limite au Canton de Vaud est particulièrement bien à même de répondre aux besoins et aux préoccupations de ses habitants
- le statut de droit public de l'institution, dont l'activité est fondée sur le principe de la mutualité
- la relation de confiance avec les clients, facteur indispensable dans le domaine de l'assurance-vie où la durée d'un contrat peut dépasser 40 ans, bâtie sur un savoir-faire bientôt centenaire.

Ces trois éléments font que beaucoup de clients nous recommandent spontanément à leur entourage.

L'encaissement de primes de RP Vie atteint CHF 392,8 millions en 2004 contre CHF 335,7 millions en 2003, sans tenir compte d'éléments extraordinaires totalisant CHF 63,6 millions provenant de contrats de coassurances*. Cette progression de 17 % est réalisée dans un marché en recul de 7 %.

2° pilier: poursuite du développement des caisses de retraite des entreprises affiliées

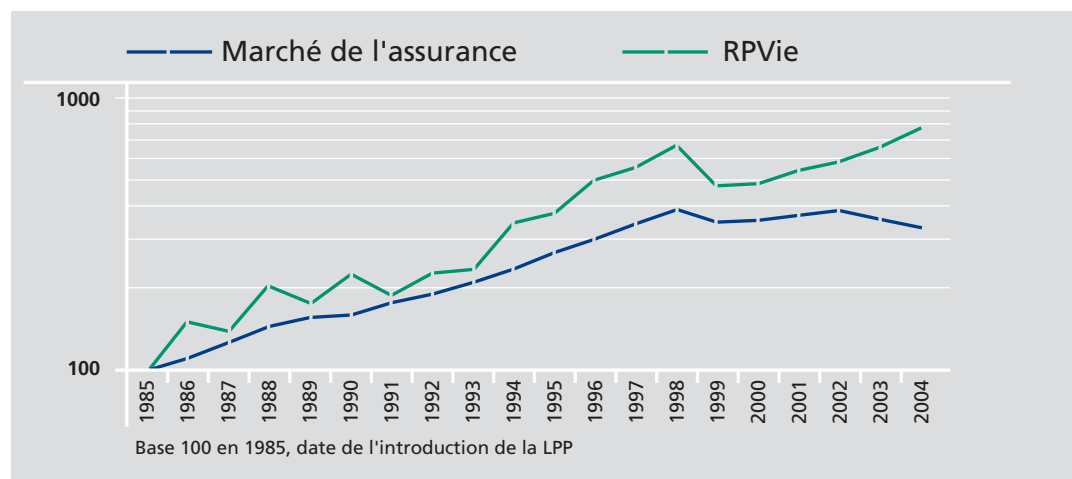
Comme prévu dans le rapport annuel 2003, l'année 2004 a été fortement influencée par le nombre important de nouvelles affaires conclues en 2003 avec date d'effet au 1^{er} janvier 2004. Ce phénomène explique en grande partie l'augmentation des caisses de retraite de 36%. Plus que jamais, RP Vie offre une alternative séduisante aux grands assureurs helvétiques dans le marché de la prévoyance professionnelle.

3° pilier: progression des assurances de rentes viagères

Poursuivant sur la lancée de 2003, les assurances de rentes ont progressé de 20 % en 2004 avec un total de CHF 79,6 millions. Ces assurances, commercialisées depuis bientôt 100 ans, offrent une flexibilité dans le paiement des primes et dans le choix des prestations qui est toujours extrêmement appréciée des Vaudois.

Si le nombre de nouveaux clients dans les assurances de capitaux est toujours en forte croissance, l'encaissement de primes est en baisse de 13 % en 2004. Une forte diminution des primes uniques explique cette évolution qui a été constatée par l'ensemble du marché suisse. Le lancement du nouveau produit « RP Vie Fonds de placement » en septembre 2004 n'a pas permis d'inverser cette tendance.

*L'encaissement global 2004 se monte à CHF 456,4 millions.



Une année 2004 riche en événements

La Division Actuariat et gestion a vécu un exercice 2004 marqué par d'importants changements

Révision de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP)

La LPP appliquée depuis vingt ans a fait l'objet d'une 1^{re} révision. Durant le second semestre 2004, RPVie a déployé d'importants efforts propres à revoir et adapter son règlement ainsi que ses plans de prévoyance. Ainsi, de nouveaux documents ont pu être adressés aux preneurs de contrats avant la fin de l'exercice. Au bout du compte, près de 1500 contrats ont fait l'objet de modifications induites par cette révision de la LPP.

Afin de présenter de manière simple et exhaustive les changements en question, RPVie a pris l'initiative fort appréciée d'éditer un mémento, distribué aux employeurs et remis aux assurés qui en ont fait la demande.

A titre d'information, rappelons que le législateur fédéral a fixé trois étapes pour l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions.

1^{re} étape: 1^{er} avril 2004

La 1^{re} étape a principalement apporté des modifications quant à la transparence, à la résiliation des contrats d'affiliation et aux placements auprès de l'employeur. S'agissant de la transparence, les institutions de prévoyance doivent désormais être en mesure de fournir des informations sur le rendement du capital, l'évolution du risque actuariel, les frais d'administration, les principes du calcul du capital de couverture ou encore les provisions supplémentaires et le degré de couverture. Toutes ces données seront notamment prises en charge au travers de l'application de nouvelles prescriptions comptables (RPC 26); celles-ci conduiront toutes les institutions de prévoyance à présenter clairement des comptes standardisés.

2^e étape: 1^{er} janvier 2005

A cette date, des modifications plus techniques sont entrées en vigueur. Bon nombre de dispositions ont été revues. Les principales modifications portent sur les conditions d'affiliation, sur la déduction de coordination, les bonifications de vieillesse, l'âge de la retraite des femmes, l'introduction de la rente de veuf, le capital retraite et la diminution du taux de conversion.

3^e étape: 1^{er} janvier 2006

C'est à cette date qu'entreront en vigueur les dispositions liées à la fiscalité: salaire maximum assurable, limitation des rachats, coordination entre les prestations des 1^{er} et 2^e piliers.

Développement informatique

Au cours de l'exercice 2004, RPVie s'est dotée d'un nouvel outil informatique qui garantit désormais une gestion optimale de ses polices d'assurances relevant du 3^e pilier (rentes et capitaux). Cet outil lui permet également d'effectuer des prélèvements automatiques de type LSV/SDD, qui facilitent grandement la gestion administrative des contrats des assurés.

En parallèle, un nouveau chantier a été ouvert. Il vise à établir un cahier des charges pour une nouvelle application de gestion des contrats d'assurance collectifs relevant du 2^e pilier. Ce développement informatique a été confié à la société lausannoise ELCA. Ce chantier se poursuivra au cours de l'exercice 2005 avec pour objectif une mise en production progressive à compter du 1^{er} janvier 2006.

Politique tarifaire

Durant l'année 2004, RPVie a poursuivi ses adaptations tarifaires, dans un double but: être à jour par rapport aux dernières observations faites au niveau national et surtout garantir à long terme la sécurité financière des institutions.

Prestations

Le total des prestations payées par RPVie en 2004 atteint CHF 284,1 millions en augmentation de 10 % par rapport à 2003. Cette augmentation est à la fois liée à la croissance du portefeuille, à un accroissement des prestations versées sous forme de capital tant dans le 2^e que dans le 3^e pilier et à une plus grande volatilité des polices de libre passage.

En tout, ce sont près de 30000 rentiers qui ont bénéficié de prestations versées par RPVie.

Augmentation constante du patrimoine

En 2004, Les Retraites Populaires ont fait l'acquisition de trois immeubles locatifs dans le Canton de Vaud :

- **Palézieux-Gare**, Orée-des-Bois H 1-2-3 et J : 23 appartements de deux à cinq pièces
- **Aigle**, Pré-d'Emoz 10-18 : 53 appartements d'une pièce et demie à quatre pièces et demie, surfaces commerciales de 918 m²
- **Rennaz**, Renardière A-B-C : 28 appartements de deux à quatre pièces et demie.

Durant l'exercice, la Division Immobilier a achevé la mise en valeur d'un bâtiment nouvellement construit :

- **Cossonay**, Chavannes 1 A-B-C : 19 appartements de trois pièces et demie à cinq pièces et demie, auxquels s'ajoutent 2239 m² de surfaces commerciales.

Le patrimoine immobilier s'est dès lors enrichi de 123 logements et de 3157 m² de surfaces commerciales. Les Retraites Populaires contribuent quelque peu à atténuer la pénurie de logements grâce encore à d'autres investissements en cours :

- **Bursins**, « Au Marais » : 26 appartements, travaux en cours, livraison prévue fin mars 2006
- **Echallens**, « La Raisse Ouest » : 27 appartements, ouverture du chantier en été 2005 et achèvement planifié pour septembre 2006.

Plusieurs projets sont en cours d'analyse et pourraient être validés en 2005.

L'entretien du patrimoine fait l'objet de soins constants. Les bâtiments sont soumis à une étude fondée sur la méthode EPIQR, qui permet d'établir un diagnostic précis de l'état des propriétés et par la suite d'en planifier les rénovations.

Le marché immobilier en 2004: un casse-tête chinois

Ce n'est pas nouveau : depuis plus de deux ans, le marché immobilier est un véritable casse-tête chinois pour l'investisseur institutionnel qui privilégie un rendement stable à long terme en fonction de critères bien précis. Affirmer que le marché des bâtiments locatifs est asséché est une lapalissade. Cela a amené la Division Immobilier à créer un « **Service Développements** », qui a pour mission de prospecter le marché, de rechercher des terrains ou des immeubles à construire ou à mettre en valeur.

La pénurie dans le secteur des appartements à louer a entraîné une sensible hausse des prix de location sur l'Arc lémanique. La clientèle s'est ainsi tournée vers l'arrière-pays, en particulier vers les districts d'Echallens et de Cossonay. A partir d'une certaine taille du logement et du montant de sa location, force est de constater que la clientèle se tourne vers la propriété collective ou individuelle. Il en sera ainsi tant que les taux hypothécaires conserveront leur bas niveau.

Autre effet pervers de la pénurie, certains locataires potentiels jettent leur dévolu sur des appartements dont le loyer dépasse manifestement leur budget. Notre Division Immobilier a établi un ratio financier au-delà duquel la location comporte des risques. La Division Immobilier s'astreint donc à la plus grande vigilance quant à la capacité financière d'un preneur de bail.

En dépit d'une amélioration de la conjoncture économique, c'est en matière de surfaces administratives et commerciales que la concurrence est la plus acharnée. S'agissant des bureaux, les prix autour du bassin lémanique n'ont que modérément baissé en 2004 mais l'offre est pléthorique et seules les surfaces de qualité trouvent preneur. S'agissant des surfaces commerciales, la situation est analogue, même si les velléités d'expansion des grands groupes de distribution suisses ou étrangers soutiennent ce secteur de location. Une évolution positive de ces deux marchés est donc liée à une amélioration durable de la conjoncture et du climat de la consommation.

Éléments de mise en perspective

Le Conseil d'administration des Retraites Populaires détermine une allocation stratégique des actifs à 5 ans. Elle se fait sur la base d'une proposition élaborée par la Direction générale avec le concours d'un Comité de placements bénéficiant de l'appui de conseillers externes.

En outre, le Conseil d'administration fixe annuellement l'allocation tactique qui doit permettre, à terme, d'atteindre l'allocation stratégique des actifs. Cette répartition est basée sur les conclusions de l'analyse performances – risques et de la congruence entre les actifs et les passifs.

La Direction générale contrôle à la fois le respect des allocations tactique et stratégique.

Un règlement de placement formalise les compétences et les principales tâches liées à la gestion des actifs.

Sur le plan de la performance globale des actifs placés, celle-ci demeure conforme au marché et reste bonne en comparaison d'autres institutions de prévoyance.

Nouveauté

Suite à l'introduction de la norme RPC 26 au 31 décembre 2004, la classification des actifs et leurs évaluations ont été modifiées en conséquence.

La trésorerie

Les disponibilités pour les placements et les prestations sont gérées auprès de PostFinance et des banques. Cette politique très conservatrice permet d'avoir des disponibilités à 48h au maximum.

La rentabilité basse provient du niveau très faible des taux d'intérêt.

En 2005, un projet de mise en place d'une gestion plus dynamique de la trésorerie va débiter en raison du niveau important des montants en cause.

Les placements en obligations et autres créances suisses

Ce poste comprend principalement les obligations cotées et non cotées ainsi que les prêts directs aux collectivités de droit public.

En 2004, les taux d'intérêt à court terme se sont fortement tendus (de 0,26 % à 0,72 %) alors que les taux de rendement à long terme ont baissé sensiblement (de 2,70 % à 2,31 %). Cette évolution ne reflète pas le consensus du marché qui prévoyait une remontée graduelle des taux pour la période sous revue.

Le portefeuille a connu une faible rentabilité en raison du bas niveau des taux d'intérêt et d'une stratégie à caractère très défensif. En effet, en période de bas rendements sur le marché des capitaux, RPVi ne privilégie pas des investissements obligataires à longues échéances.

Cette politique sera maintenue en 2005. De plus, les critères de suivi des placements seront affinés.

Les placements en obligations étrangères

Ce poste comprend les obligations de débiteurs étrangers. Une grande partie est composée de placements collectifs.

2004 a été placée sous le sceau de la volatilité des devises et des taux d'intérêt. Dans ce contexte, le portefeuille s'est bien comporté en raison des éléments suivants :

- forte pondération en Euros
- bonne diversification des styles de gestion
- bonne performance de nos gestionnaires.

La rentabilité s'est révélée plus faible qu'en 2003 en raison principalement de la fermeté du franc suisse contre toutes les autres devises. En comparaison avec l'indice de référence, la performance est bonne. En 2005, l'accent sera mis sur la poursuite de la diversification des styles de gestion et sur l'amélioration de la gestion du risque de change.

Les placements en actions suisses

Ce poste comprend les actions de sociétés suisses cotées, non cotées et des placements collectifs.

En 2004, si l'indice global des sociétés suisses a progressé de près de 7 %, les performances des sous-indices ont été très contrastées. Ainsi, si les grandes capitalisations ont connu une évolution positive de 5,50 %, les petites et moyennes capitalisations se sont appréciées de près de 20 %.

Le portefeuille des actions suisses s'est très bien comporté l'an dernier avec une performance de près de 8 %. La surpondération des valeurs secondaires détenues en direct ainsi que le choix judicieux d'une gestion par le biais de placements collectifs en furent les principaux contributeurs.

Après des années de « vaches maigres », la performance des valeurs secondaires romandes a été très bonne, ce qui est réjouissant.

Les perspectives 2005 s'annoncent empreintes d'éléments positifs. La Direction va maintenir sa politique orientée sur la qualité des sociétés détenues en portefeuille et les opportunités d'achat et de vente. Le soin apporté au suivi des valeurs secondaires sera maintenu, voire renforcé.

Les placements en actions étrangères

Ce poste comprend les actions de sociétés étrangères cotées. Il s'agit principalement de placements collectifs.

Les performances en monnaies locales ont été satisfaisantes. Toutefois, l'appréciation du CHF a affecté les conversions dans la monnaie de référence.

Le portefeuille a été réorganisé en 2004 afin de corriger les faiblesses constatées dans les mandats de gestion externe et les titres détenus en direct. La performance s'en est ressentie.

Ces mesures prises nous permettent d'être confiants pour 2005 au niveau de la performance, de la flexibilité et des coûts de la gestion.

Les placements en titres de gages immobiliers

Ce poste comprend les prêts hypothécaires en direct, les placements collectifs similaires et les crédits de construction.

Le très bas niveau des taux d'intérêt maintient une rentabilité basse sur le portefeuille. La performance est légèrement supérieure à celle du marché.

De plus, la concurrence très vive des établissements prêteurs rend le marché des hypothèques très euphorique.

RPVie ne connaît pas de problème important de risque et ne souhaite pas participer à cet optimisme démesuré. Notre politique conservatrice a fait ses preuves et nous désirons mettre en avant des avantages pour la clientèle en matière de politique de taux, de frais, d'amortissement, etc.

En 2005, un effort sera entrepris pour mieux faire connaître les prestations en la matière.

Les placements alternatifs «Hedge Funds»

Ce poste comprend les fonds de fonds gérés selon le concept de la gestion alternative.

Mis en place en 2002, le portefeuille continue de bien se comporter en raison d'un choix judicieux de gestionnaires, d'une stratégie conservatrice et d'un contrôle rigoureux. Les critères de suivi ont été affinés en 2004.

Une augmentation reste prévue dans cette classe d'actif qui apporte satisfaction en termes de performance – risque. En effet, la rentabilité est conforme à nos prévisions alors que la volatilité est plus basse qu'attendue, soit au niveau de celle des obligations suisses.

L'effort principal réside dans le suivi de nos gestionnaires externes et du respect de la stratégie.

Les placements privés «Private Equity»

Ce poste comprend les fonds, les fonds de fonds et les sociétés actives dans les investissements privés.

Après une période difficile, le «Private Equity» a connu une année 2004 satisfaisante, spécialement en raison des premiers retours sur investissement.

Le choix reste toujours très sélectif dans les placements et une augmentation des fonds existants a été une des priorités de l'exercice écoulé. Les critères de contrôle ont été affinés afin de permettre un suivi amélioré, un choix plus aisé et des attentes plus précises.

Nous pouvons noter que, si les fonds de gérants renommés trouvent facilement et rapidement des investisseurs, les structures moins connues peinent à rencontrer un succès auprès de la clientèle.

Notre principale préoccupation réside dans l'absence de structure adéquate concentrée sur le marché suisse, voire romand.

Amélioration permanente des prestations

En 2004, la Division Développement et support a eu pour objectif premier de contribuer au lancement d'une plateforme de gestion personnalisée et performante dans le domaine de l'assurance-vie et dans celui de la prévoyance. Cette contribution s'est traduite par des réalisations concrètes dans de nombreux domaines

C'est ainsi qu'a été élaboré un nouveau système informatique, fondé sur les technologies les plus avancées. Clairement orienté en direction du client, il prend en compte de façon exhaustive les éléments nécessaires à la gestion des produits d'assurance-vie individuelle. Cette application réduit le temps nécessaire à la conception et au lancement de nouveaux produits sur le marché. Elle a précisément permis à RP Vie de lancer, en septembre 2004, un produit d'assurance lié à des fonds de placement, et cela grâce à une coopération optimale entre spécialistes de la recherche, du développement, de l'informatique, du marketing et de la communication.

Certification

A l'échelon de la qualité, Les Retraites Populaires poursuivent sans relâche l'extension du périmètre de certification selon la norme ISO 9001. A la fin de l'exercice 2004, l'ensemble des activités menées dans les domaines de la gestion et de l'actuariat ont été certifiées, de telle sorte qu'une très large majorité des collaborateurs est à même de contribuer, par des annonces « qualité », à l'amélioration permanente des prestations de l'entreprise.

Fidélisation du personnel

Les Retraites Populaires s'attachent à fidéliser le personnel en lui offrant un cadre professionnel à la hauteur de ses exigences :

- une nouvelle politique salariale attractive et transparente a été mise en œuvre
- nombre de locaux ont été réaménagés ou modernisés
- d'importants moyens financiers continuent d'être attribués à la formation permanente.

Norme comptable Swiss GAAP RPC 26

En date du 24 mars 2004, le Conseil fédéral a décidé d'apporter des modifications à l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2).

En ce qui concerne la tenue régulière de la comptabilité, l'article 47 de l'OPP2 précise que les institutions de prévoyance doivent établir et structurer les comptes annuels conformément aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26 dans leur version du 1^{er} janvier 2004.

Cette norme contient, entre autres, des prescriptions quant à la manière de tenir le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe aux comptes d'une institution de prévoyance. En règle générale, les actifs de l'institution de prévoyance sont évalués à la valeur du marché à la date du bilan.

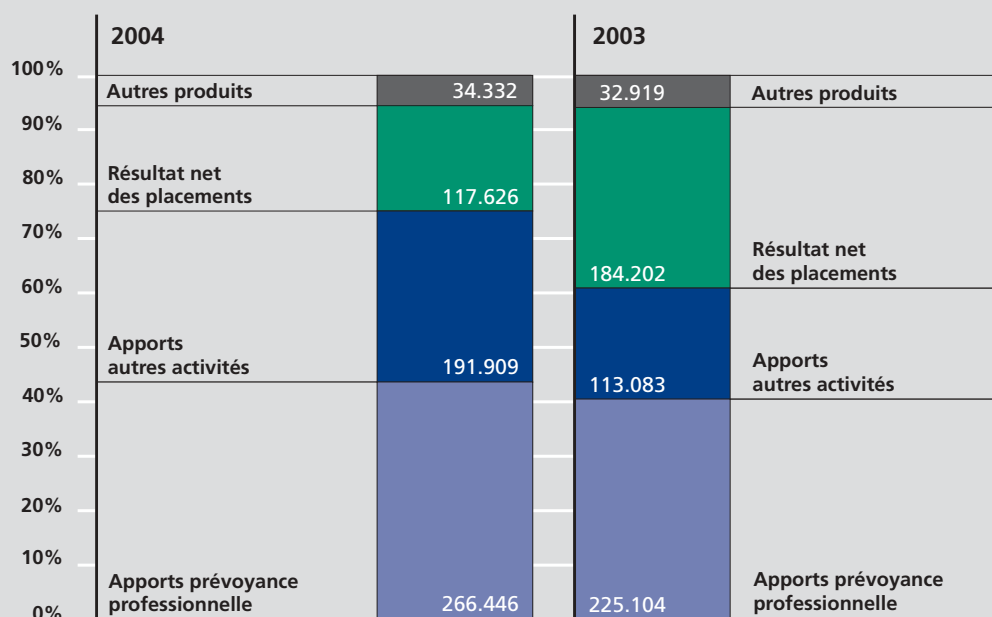
Bien que l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme comptable ne soit obligatoire que dès le 1^{er} janvier 2005, pour les comptes 2005, le Conseil d'administration a décidé de l'appliquer à l'activité de la prévoyance professionnelle dès et y compris ceux de l'année 2004.

Le bilan présente à son passif, pour la première fois, l'entier des engagements de prévoyance, et le compte de pertes et profits a été remplacé par un compte d'exploitation. Quant à l'annexe aux comptes annuels (non publiée, dans le présent rapport, dans son intégralité) elle a été adaptée pour la rendre conforme à cette nouvelle norme.

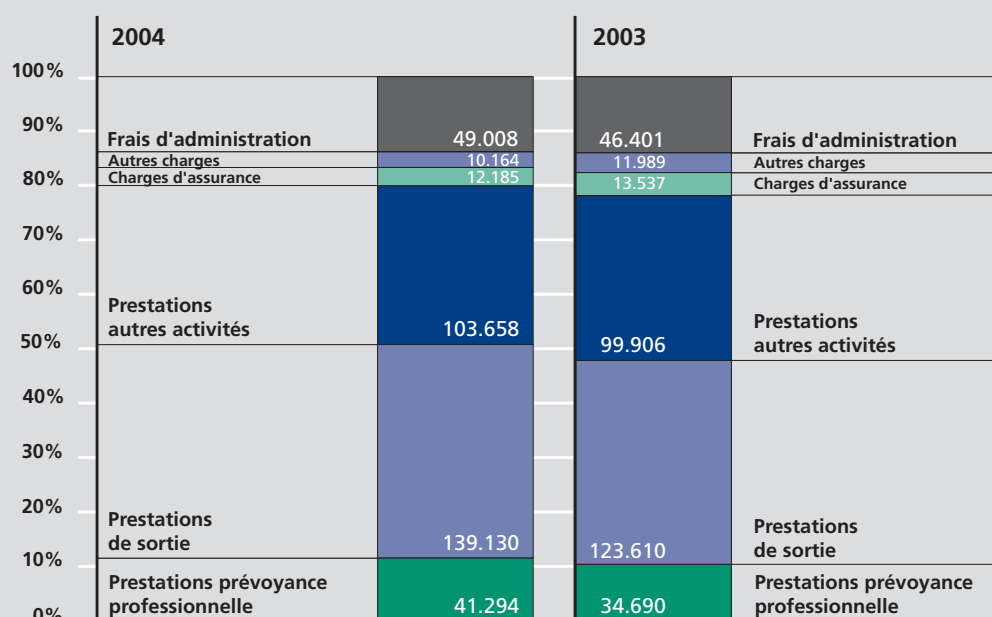
D'une manière générale, les principes comptables Swiss GAAP RPC 26, transposables aux autres activités, ont été appliqués par analogie à l'ensemble des comptes annuels des Retraites Populaires.

Produits et charges

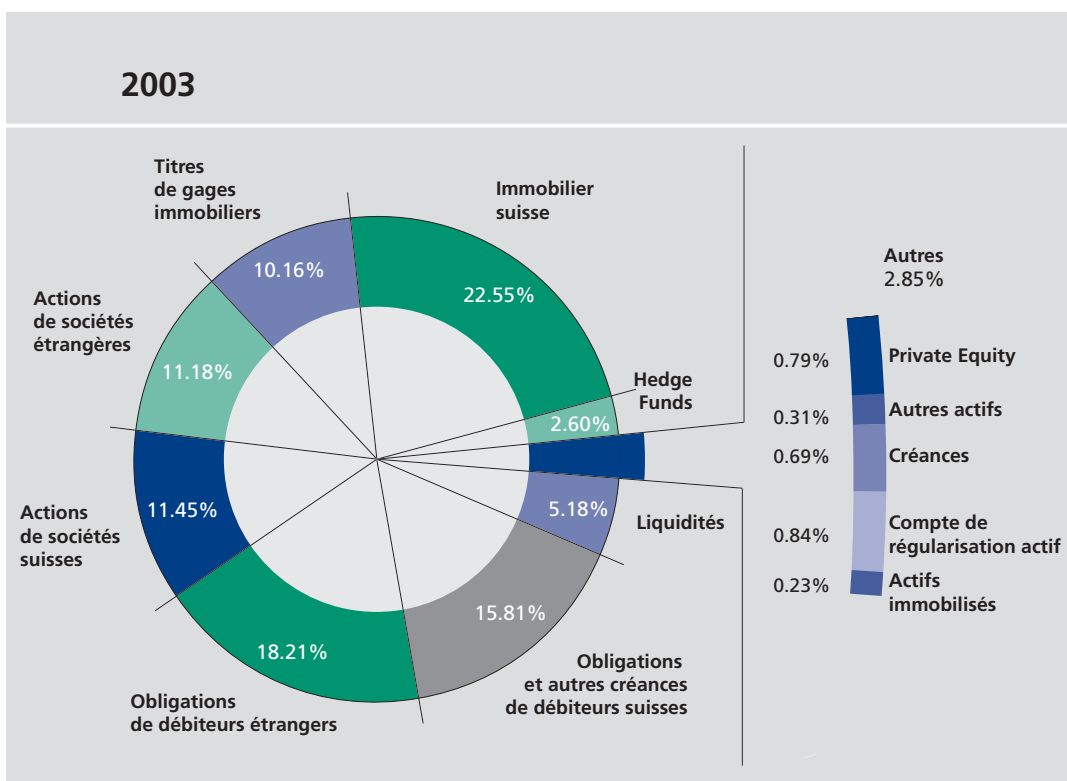
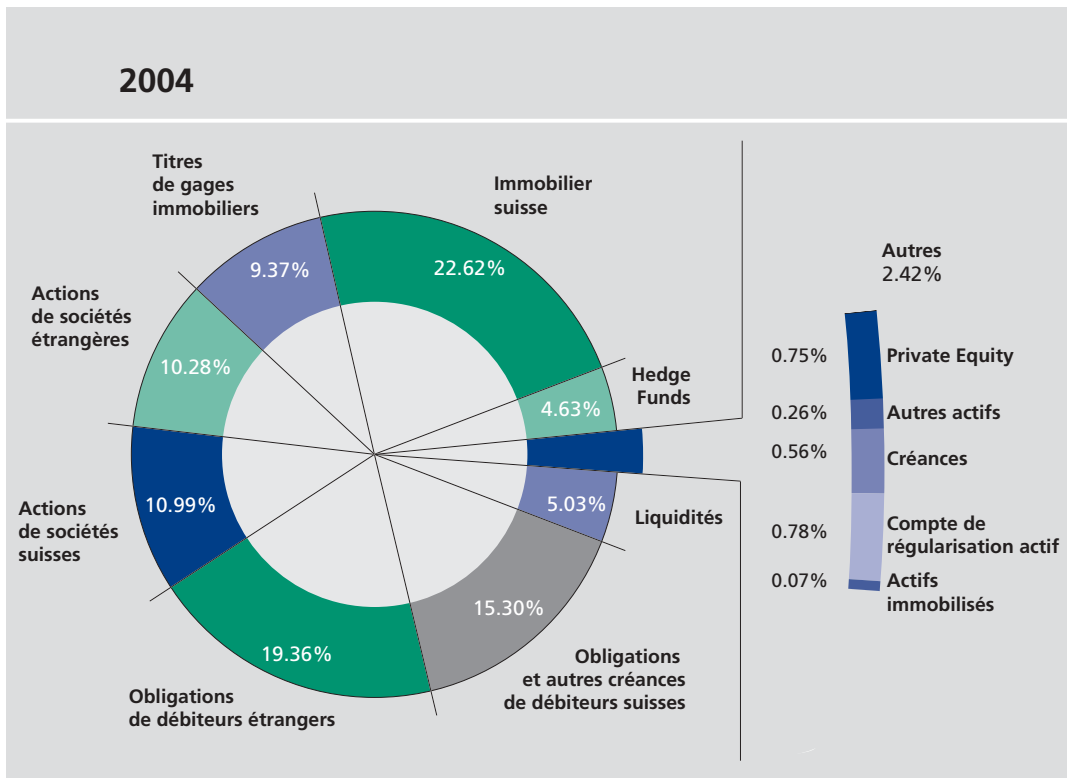
Produits en millions de CHF



Charges en millions de CHF



Répartition des placements



⋮
Les comptes annuels
Bilan au 31 décembre (en CHF)

	2004	2003
ACTIF		
Placements	3 215 926 621.21	2 845 585 043.30
Liquidités	164 200 578.35	149 961 051.57
Obligations et autres créances de débiteurs suisses	498 950 559.58	458 019 905.90
Obligations de débiteurs étrangers	631 430 839.20	527 470 342.31
Actions de sociétés suisses	358 646 937.55	331 637 423.71
Actions de sociétés étrangères	335 495 324.54	323 799 660.32
Titres de gages immobiliers	305 668 488.70	294 142 371.05
Immobilier suisse	737 882 351.08	653 263 601.39
Hedge Funds	150 881 435.78	75 419 969.60
Private Equity	24 425 431.83	22 762 283.95
Autres actifs	8 344 674.60	9 108 433.50
Créances	18 168 286.86	19 889 034.73
Créances sur des compagnies d'assurances	10 686 579.15	10 515 625.50
Créances sur des preneurs d'assurances	1 134 569.90	536 919.35
Autres créances	6 347 137.81	8 836 489.88
Compte de régularisation actif	25 505 645.44	24 323 565.00
Actifs immobilisés	2 445 000.00	6 575 000.00
	3 262 045 553.51	2 896 372 643.03
PASSIF		
Dettes	295 822 110.62	256 772 009.31
Prestations de libre passage et rentes	28 295 527.35	7 882 301.71
Dettes envers des compagnies d'assurances	8 639 119.70	16 319 974.75
Autres dettes	21 722 346.57	11 470 515.34
Dépôts des compagnies d'assurances	92 740 651.16	86 496 514.10
Autres dépôts	144 424 465.84	134 602 703.41
Compte de régularisation passif	7 417 800.47	6 823 805.39
Réserve de contributions de l'employeur	1 760 781.95	0.00
Provisions non techniques	470 000.00	253 000.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2 898 941 758.80	2 567 523 828.33
Réserve de fluctuation de valeurs	57 633 101.67	65 000 000.00
Situation au 1er janvier	65 000 000.00	28 050 000.00
1re application Swiss GAAP RPC 26	-34 622 348.70	0.00
Attribution de l'année	27 255 450.37	36 950 000.00
	3 262 045 553.51	2 896 372 643.03

⋮

Les comptes annuels

Compte d'exploitation (en CHF)

	2004	2003
+ Cotisations et apports ordinaires et autres	249 794 945.14	162 232 231.43
+ Prestations d'entrée	206 648 075.41	173 539 346.57
= Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	456 443 020.55	335 771 578.00
- Prestations réglementaires	-144 888 498.06	-134 435 868.01
- Prestations extra-réglementaires	-67 941.10	-164 755.50
- Prestations de sortie	-139 130 089.97	-123 610 247.16
= Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-284 086 529.13	-258 210 870.67
- Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contributions	-227 396 704.02	-190 732 653.27
+ Produits de prestations d'assurance	1 911 960.75	2 414 661.00
- Charges d'assurance	-12 184 525.75	-13 536 897.85
= Résultat net de l'activité d'assurance	-65 312 777.60	-124 294 182.79
+ Résultat net des placements	117 626 123.59	184 202 178.18
+ Constitution (-)/dissolution (+) de provisions non techniques	-217 000.00	2 513 894.74
+ Autres produits	34 331 542.95	32 918 724.09
- Autres charges	-10 164 357.76	-11 989 726.13
- Frais d'administration	-49 008 080.81	-46 400 888.09
= Résultat avant constitution de la Réserve de fluctuation de valeurs	27 255 450.37	36 950 000.00
- Constitution de la Réserve de fluctuation de valeurs	-27 255 450.37	-36 950 000.00
= Excédent de produits	0.00	0.00

Les comptes annuels

Le bilan et le compte d'exploitation représentés dans le présent rapport reflètent l'ensemble des activités des Retraites Populaires. L'intégralité de l'annexe aux comptes annuels n'a pas été reproduite dans le présent rapport en raison de la spécificité des informations requises.

En application des articles 47 et 48 de l'Ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), des comptes annuels propres à l'activité de la prévoyance professionnelle ont été établis en conformité aux recommandations comptables Swiss GAAP RPC 26. Ces comptes ne sont pas reproduits dans le présent rapport.

Annexe aux comptes annuels (extrait)

Principes comptables et d'évaluation

Placements

Toutes les valeurs en monnaies étrangères sont converties en francs suisses au cours des devises du dernier jour ouvrable de l'année.

Les placements collectifs figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Les provisions économiquement nécessaires, liées à un risque spécifique, sont portées directement en diminution des actifs correspondants.

Liquidités

Les valeurs au bilan représentent les sommes effectivement dues à l'institution.

Obligations et autres créances de débiteurs suisses

Les obligations cotées sont évaluées à la valeur boursière. Les obligations non cotées et les autres créances suisses figurent au bilan pour la somme effectivement due à l'institution.

Actions de sociétés suisses et étrangères

Les actions cotées, les dérivés ainsi que les mandats de gestion sont évalués à la valeur boursière. Pour les actions non cotées, la valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues, est prise en compte.

Titres de gages immobiliers

Les lettres de gage sont évaluées à la valeur boursière. Les crédits de construction ainsi que les prêts hypothécaires figurent au bilan pour la valeur effectivement due à l'institution.

Immobilier suisse

Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les états locatifs théoriques au 31 décembre sont capitalisés sur la base des taux suivants :

- Immeubles de plus de 10 ans	7,25 %
- Immeubles de 10 ans et moins	6,60 %
- Immeubles pour lesquels un loyer net est encaissé	6,00 %

Hedge Funds et Private Equity

Il s'agit de placements collectifs qui figurent au bilan à la valeur boursière ou à la valeur nette d'inventaire.

Autres actifs

Les autres actifs comprennent les participations et autres placements stratégiques. Ils sont évalués à leur valeur d'acquisition, déduction faite des pertes de valeurs connues.

Créances

Les créances à court terme figurent au bilan pour les sommes effectivement dues à l'institution.

Les comptes annuels

Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Les principes comptables ont été modifiés par rapport à l'année précédente, afin de répondre aux exigences découlant de l'application de la norme Swiss GAAP RPC 26. Les chiffres comparatifs de l'exercice 2003 ont fait l'objet de reclassements afin de respecter la nouvelle présentation.

	2004	2003
Titres (et invest. non traditionnels en 2003)	Valeur de marché	Valeur comptable*
* qui correspondait soit à la valeur nominale, soit à la valeur investie mais au maximum à la valeur de marché ou à la valeur vénale		
Immeubles	Valeur de rendement	Valeur au prix de revient sous déduction des amortissements nécessaires
Engagements de prévoyance	100 %	Excédent de l'actif comptable net



**KPMG Fides Peat
Audit**

Avenue de Rumine 37
CH-1005 Lausanne

Case postale 6663
CH-1002 Lausanne

Téléphone +41 21 345 01 22
Téléfax +41 21 320 53 07
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de contrôle au Conseil d'administration des

Retraites Populaires, Lausanne

En notre qualité d'organe de contrôle nommé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, nous avons vérifié la comptabilité ainsi que la légalité des comptes annuels (bilan, compte d'exploitation et annexe), de la gestion et des placements, de même que les comptes de vieillesse des Retraites Populaires pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2004.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, de la gestion et des placements ainsi que de la tenue des comptes de vieillesse incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à les vérifier et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la comptabilité, à l'établissement des comptes annuels, aux placements et aux principales décisions en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. La vérification de la gestion consiste à constater si les dispositions légales et réglementaires concernant l'organisation, l'administration, le prélèvement des cotisations et le versement des prestations sont respectées. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, la comptabilité, les comptes annuels, la gestion et les placements ainsi que les comptes de vieillesse sont conformes à la loi suisse et aux règlements.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG Fides Peat

Bernard Rufi
Expert-comptable dipl.
Réviseur responsable

Blaise Wägli
Expert-comptable dipl.

Lausanne, le 10 mai 2005

Nos solutions d'assurance-vie favorisent la qualité de vie

RPVie propose des produits d'assurance-vie qui permettent à chacun de prévoir et d'épargner à son rythme et selon ses besoins.

2^e pilier

(Caisses de retraite d'entreprises ou prévoyance professionnelle)

Pour les entreprises, RPVie propose trois options, sous l'appellation « RPVie Entreprise » :

- Le plan LPP obligatoire

Il respecte les exigences légales minimales telles qu'elles sont prévues par la LPP.

- Le plan amélioré LPP Plus

Il renforce de manière générale les prestations du plan LPP obligatoire et permet diverses options au niveau des cotisations, du salaire et des prestations.

- La solution complémentaire LPP Cadres

Elle permet aux entreprises d'offrir, à leurs cadres notamment, un complément d'assurance adapté à leur propre situation.

Pour les particuliers, RPVie offre les produits :

- **RPVie Arc-en-Ciel** : le pont entre deux caisses de retraite destiné à celui qui quitte ou perd son emploi et ne le remplace pas immédiatement.

- **RPVie Abri** : la solution pour celui qui consacre une part de son 2^e pilier à son logement et qui veut maintenir sa couverture décès et invalidité.

3^e pilier

(épargne individuelle constituée sous forme de prévoyance ou d'assurance individuelle)

RPVie propose une gamme complète de produits, tant dans les assurances de rentes que dans les assurances de capitaux.

Assurances de rentes

- RPVie Rente Viagère Différée

L'assuré dimensionne son épargne année après année et s'assure ainsi, à partir d'une échéance librement choisie, le versement d'une rente de retraite régulière jusqu'à la fin de sa vie.

- RPVie Rente Viagère Immédiate

L'assuré verse un capital en une fois et RPVie détermine le montant de la rente qui lui sera aussitôt versée, au rythme d'une périodicité qu'il aura choisie.

L'exclusivité RPVie : l'assurance de rente dans sa variante « exclusive », qui garantit aux ayants droit de l'assuré le remboursement intégral, à son décès, du capital investi, même si des rentes lui ont été versées.

Assurances-vie (ou assurances de capitaux)

- **RPVie Duo** (assurance-vie mixte, décès et épargne)
Financé par une prime unique ou par des primes périodiques, Duo apporte la sérénité que procure l'alliance de l'épargne et de la prévoyance.

- **RPVie Refuge** (assurance-vie au décès)
Financé également par un versement unique ou par des versements périodiques, Refuge offre un capital immédiat aux bénéficiaires en cas de décès du souscripteur. C'est la certitude qu'en cas de décès prématuré, la famille pourra faire face aux engagements financiers.

- **RPVie Epargne** (assurance en cas de vie)
Financé par des versements périodiques, Epargne permet à chacun d'épargner à un taux d'intérêt nettement supérieur aux comptes d'épargne bancaires.

- **RPVie Fonds de placement** (assurance liée à des fonds de placement)
Prendre des risques et choisir soi-même l'allocation de son épargne parmi les fonds de placement proposés par RPVie. Dans ce cas, l'évolution des fonds de placement fait varier à la hausse ou à la baisse le montant de l'épargne.

Ces assurances de rentes ou de capitaux peuvent également être constituées sous forme de prévoyance liée et bénéficier ainsi des avantages fiscaux sur les plans fédéral, cantonal et communal.

	2 ^e pilier	3 ^e pilier
Prévoir	Entreprise Abri	Refuge Rente différée
Epargner		Duo primes périodiques Epargne Fonds de placement
Investir	Arc-en-Ciel	Duo prime unique Fonds de placement

Siège, Lausanne: Retraites Populaires Vie

Rue Caroline 11 – Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 23 29 Fax 021 348 23 27

Agence Lausanne: Retraites Populaires Vie

World Trade Center
Avenue Gratte-Paille 2 – Case postale 456
1000 Lausanne 30 Grey
Tél. 021 348 28 10 Fax 021 348 28 19

Agence Yverdon-les-Bains: Retraites Populaires Vie

Rue de la Plaine 51 – Case postale 3326
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 426 45 22 Fax 024 426 45 24

www.rpvie.ch
info@rpvie.ch

Lausanne: Les Retraites Populaires

Rue Caroline 11 – Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11 Fax 021 348 21 69

www.lesrp.ch

